

Suresnes, le 19 mai 2016

Descriptif du programme de rachat d'actions

Lors de l'Assemblée générale annuelle du 12 mai 2016, sur proposition d'un actionnaire, le Directoire a accepté d'amender la résolution renouvelant le programme de rachat d'actions d'Unibel pour porter le prix maximum d'achat de 1 000 à 1 200 euros par action. Le montant maximum théorique des achats est modifié en proportion.

Le descriptif du programme de rachat d'actions, initialement publié dans le document de référence pour 2015, est, après le vote unanime de l'Assemblée générale, ainsi mis à jour :

Descriptif du programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée générale mixte du jeudi 12 mai 2016

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme a été autorisé par l'Assemblée générale du jeudi 12 mai 2016.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 12 mai 2016 :

Nombre de titres détenus de manière directe : 31 099, représentant 1,34 % du capital.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité	Néant
Opération de croissance externe	31 099
Couverture d'options d'achats d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés	Néant
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	Néant
Annulation	Néant

Unibel n'utilise pas de produits dérivés. Il n'y a donc aucune position ouverte à l'achat ou à la vente.

Nouveau programme de rachat d'actions

- Autorisation du programme donnée par l'Assemblée générale du jeudi 12 mai 2016.
- Titres concernés : actions ordinaires.
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital (soit 232 357 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
- La Société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 31 099 (soit 1,34 % du capital) directement, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 201 258 actions (soit 8,66 % du capital) sauf à céder, transférer ou annuler les titres déjà détenus.
- Prix maximum d'achat : 1 200 euros.
- Montant théorique du programme au prix maximum d'achat : 278 828 400 euros dans le respect de la réglementation applicable.

- Modalités des rachats : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres. Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Objectifs :
 - assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'Entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
 - conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;
 - assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
 - procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du jeudi 12 mai 2016 dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire ;
 - assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, si un tel contrat venait à être mis en place.
- Durée de programme : 18 mois à compter de l'Assemblée générale du jeudi 12 mai 2016 soit jusqu'au 11 novembre 2017.

La présente publication est disponible sur le site de la société (<http://www.unibel.fr>)

Pour toute information : Gilles Gaujal, tél. : +33 (0)1 84 02 72 50, mail : contact-unibel@groupe-bel.com



Du sourire à partager

Ce communiqué peut contenir des informations de nature prévisionnelle. Ces informations constituent soit des tendances, soit des objectifs, et ne sauraient être regardées comme des prévisions de résultat ou de tout autre indicateur de performance. Ces informations sont soumises par nature à des risques et incertitudes qui peuvent, dans certains cas, être hors de contrôle de la Société. Une description plus détaillée de ces risques et incertitudes figure dans le Document de référence, disponible sur le site <http://www.unibel.fr>. Des informations plus complètes sur le Groupe Unibel peuvent être obtenues sur le site <http://www.unibel.fr>, rubrique « Information réglementée ».

Unibel, entreprise patrimoniale, est la société holding animatrice du Groupe Bel, un des leaders mondiaux du secteur des fromages de marque.

Son portefeuille de produits différenciés et d'envergure internationale tels que La vache qui rit, Kiri, Mini Babybel, Leerdammer ou Boursin, ainsi qu'une vingtaine d'autres marques locales, lui ont permis de réaliser en 2015 un chiffre d'affaires de 2,9 milliards d'euros. Près de 12 000 collaborateurs répartis dans une trentaine de filiales dans le monde contribuent au succès du Groupe. Ses produits sont élaborés dans 30 sites de production et distribués dans plus de 130 pays.

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 742 679 €
 2 allée de Longchamp- 92150 Suresnes
 Siren 552 002 578 RCS Nanterre
<http://www.unibel.fr>